

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Pôle formation & organisation des concours

A PERPIGNAN, le 18 janvier 2008

**ADDITIFS AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES  
d'Agent de Maîtrise**

Concernant les trois concours internes sur épreuves ci-après :

- Agent de Maîtrise - domaine blanchisserie, buanderie, entretien textile
- Agent de Maîtrise - domaine hôtellerie, restauration et
- Agent de maîtrise - domaine équipements et installations électriques,

Il convient de noter que peuvent également faire acte de candidature :  
pendant une durée de trois ans calculée à compter de la date d'entrée en vigueur du décret  
n° 2007-1185 du 3 août 2007, les Agents d'entretien qualifiés qui auraient rempli les  
conditions requises pour se présenter au concours interne sur épreuves d'Agent technique  
d'entretien, à savoir :

- les Agents d'entretien qualifiés comptant au moins trois ans de services effectifs dans le  
corps ainsi que
- les Agents de service mortuaire et de désinfection.

En conséquence, un délai complémentaire est octroyé pour le dépôt des dossiers et la date  
limite de réception est reportée au vendredi 1<sup>er</sup> février 2008.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la DRH au pôle de la formation permanente &  
organisation des concours. Ils seront retournés et adressés à Monsieur le Directeur du Centre  
Hospitalier de PERPIGNAN.

Le Directeur des Ressources Humaines et  
Logistiques,

Jacqueline PRAT